

LE BULLETIN DES

SALARIÉS AGRICOLES

OUVRIER AGRICOLE ET PROGRÈS - N° 106 DECEMBRE 2018 - ASSOCIATION DES SALARIÉS AGRICOLES DE L'AVEYRON



ELECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE

QUELLE VOIX POUR
LES SALARIÉS ?

p 8-9

TRAITE AU PRÉ

RENCONTRE AVEC ÉLODIE,
SALARIÉE DE "JEUNE
MONTAGNE" P.4-5



La remorque mobile pour traire les vaches en zone de montagne

La remorque mobile est utilisée par certains éleveurs du Nord-Aveyron pour la traite des vaches au pré. Jérémy Guizard, qui nous a accueilli, dispose d'une étable entravée et d'un parcellaire dispersé. Cet équipement lui permet de suivre les vaches au paturage sans avoir à les déplacer à chaque traite. Ce système évite des investissements lourds mais est exigeant sur la plan travail : il faut environ 1 journée pour déplacer et préparer l'installation qui ne reste sur chaque lieu que quelques jours. Ce modèle simple dispose de 6 places. Il en existe de plus sophistiqués. Le lait est recueilli dans un tank mobile vidé après chaque traite. La rentabilité d'un tel système est permis par la valorisation du prix du lait par la coopérative Jeune Montagne qui produit le fromage AOC Laguiole, la tomme fraîche ou encore le célèbre Aligot en fournissant un revenu décent aux éleveurs (voir aussi pages 4 et 5).



Images prises à Cassuéjoul chez Jérémy Guizard, installé hors cadre familial en vaches laitières pour Jeune Montagne

Cette installation permet de traire 6 vaches simultanément. Elle est alimentée par un générateur mobile. Le lait est collecté dans un tank sur une remorque tirée par un tracteur.

Les griffes sont les mêmes que celles utilisées dans l'étable entravée l'hiver.

2



Une fois traites, les vaches sortent par l'arrière de la remorque et se retrouvent directement au paturage. Le lavage de l'installation se fait grâce à un réservoir d'eau mobile accolé au tank à lait.

Retrouvez ce reportage en vidéo sur notre page Facebook : association des salariés agricoles de l'Aveyron --> vidéo --> Traite des vaches au pré en nord-Aveyron



Vu 17 000 fois



Elections Chambre d'Agriculture : Une opportunité pour vous exprimer !

Je profite de ce bulletin envoyé en grand nombre sur le listing MSA pour vous souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite professionnelle pour 2019.

Je vous rappelle qu'il est envoyé à l'ensemble des salariés agricoles adhérents ou pas à l'association et fait donc appel à votre bon sens pour adhérer.

Ce début d'année sera important pour l'agriculture du fait des élections à la chambre d'agriculture. Je tiens à rappeler que c'est le seul moment où vous pouvez vous exprimer en élisant vos représentants salariés de la production. Ce sont eux qui vont porter la voix des salariés au niveau de la chambre d'agriculture

Il est important de vous exprimer par ce scrutin d'autant plus que vous pourrez voter par courrier ou de façon numérique sans vous déplacer.

Vous pourrez voir également que nous avons organisé en 2018 une formation à l'utilisation de la tronçonneuse dont les retours sont très positifs. En 2018, nous prévoyons une autre journée sur un risque un peu méconnu mais fréquent et souvent grave : les chutes de hauteur (toits, échelles, arbres, machines hautes...) Faites-nous signe dès maintenant si vous êtes intéressé à y participer !

A partir de février, commence une nouvelle série de réunions délocalisées dans plusieurs secteurs : ceux qui y participent apprécient ces moments d'échange entre salariés agricoles. Vous trouverez les dates en page 11.

Sébastien ISSALIS, président de
l'Association des salariés agricoles de l'Aveyron

Ouvrier Agricole et Progrès
**BULLETIN DES SALARIÉS AGRICOLES
DE L'AVEYRON**

Imprimeur : HERAIL IMPRIMEUR

Directeur de Publication :

Sébastien ISSALIS

Prix du numéro : 1,60 €

ISSN 02908689

Dépôt légal à parution

**Association des salariés agricoles
de l'Aveyron**

Carrefour de l'Agriculture

12026 RODEZ Cédex 9

05 65 73 77 36

salariés-agricoles-aveyron@orange.fr

www.pardessuslahaie.net/asavpa-aveyron



Elodie salariée en vaches laitières au service de remplacement de Jeune Montagne

Elodie a été embauchée au printemps dernier par le service de remplacement de "Jeune Montagne" située dans le massif de l'Aubrac. Intégré à la coopérative qui produit notamment le fromage AOC Laguiole et l'aligot, ce groupement d'employeurs embauche plusieurs salariés en vue de libérer du temps aux éleveurs adhérents en les aidant ou les remplaçant.

PEUX-TU PARLER DE TON PARCOURS ?

Je suis issue d'une famille d'éleveurs de Saint Hippolyte dans le Cantal. Mes parents élèvent des Salers allaitantes et des Montbéliardes laitières. Depuis que je suis toute petite, j'ai l'idée de pratiquer ce métier...

J'ai fait un bac pro au lycée d'Aurillac. Plutôt qu'en BTS, j'ai préféré continuer en CS production transformation et commercialisation des produits fermiers avec un stage chez un éleveur en production laitière et transformation de Saint-nectaire qui correspond à ma passion et à mon projet.

COMMENT AS-TU TROUVÉ CET EMPLOI ?

Je suis entrée là un peu par hasard... Les parents de mon ami livrent leur lait à la coopérative Jeune Montagne de Laguiole et j'ai su que leur service de remplacement cherchait des salariés agricoles.

J'avais envoyé un CV qui aurait pu convenir pour divers types de postes à la coopérative. La responsable du Service de Remplacement m'a appelé pour un entretien ...et j'ai été embauchée.

J'étais un peu surprise d'être prise à ce poste au vu de ma formation et au début, j'avais un peu d'appréhension. J'ai commencé les deux premiers mois par une période de formation en allant travailler chez chacun des éleveurs du Bureau. A l'issue de cette période, j'ai été envoyée chez les autres éleveurs.

COMMENT S'ORGANISE TON PLANNING ?

Stéphanie, la responsable du planning, nous

envoie notre emploi du temps chaque mois pour le mois suivant. Elle nous appelle tous les vendredis pour confirmer ou adapter selon les besoins des éleveurs.

Il y a deux types de journées :

- les journées coupées où l'on travaille le matin et le soir, par exemple pour assurer le remplacement de l'éleveur et où on réalise prioritairement la traite et le soin des animaux. Ces journées font 8 heures.

- les journées continues en "complément de main d'œuvre" (appui aux éleveurs). Ces journées sont de 9 heures. Soit on démarre tôt par exemple à 7h et l'on participe à la traite du matin et on finit tôt ; ou alors on commence par exemple à 10h30 et on assure la traite du soir. L'éleveur nous nourrit à midi.

L'été, il y a beaucoup de remplacements et donc de journées coupées.

AVEZ-VOUS UN SECTEUR DÉFINI ?

Non, nous pouvons travailler chez tous les éleveurs, ce qui peut faire parfois un peu loin de chez soi car le secteur est étendu. Depuis 6 mois, j'ai travaillé chez 35 éleveurs différents (sur plus de 70). Le plus éloigné était à 1 h de route...

La responsable essaye de nous mettre prioritairement près de chez nous. J'habite à Alpuech (nord de Laguiole) et j'ai beaucoup été travailler dans le secteur du Nayrac - Saint Amans des Cots - la Terrisse. J'ai peu été jusqu'ici en Lozère.

VOS DÉPLACEMENTS VOUS SONT-ILS DÉFRAYÉS ?

Tous les km sont payés à partir de Laguiole où se trouve le siège de la coopérative.

Il y a des gagnants et des perdants selon où on habite et où on est envoyé...

LE TRAVAIL EST-IL PLUTÔT ANIMALIER OU TRÈS POLYVALENT ?

Le travail est plutôt animalier mais ils cherchent des gens polyvalents qui touchent un peu à tout. De plus en plus le travail se mécanise en élevage : on nettoie rarement une étable à la main !

J'avais beaucoup d'appréhension par rapport à la conduite du matériel car j'étais un peu limite. Je ne me voyais pas capable de faire les fenaisons, vider le lisier... Chez moi, c'était plutôt le travail des garçons.

Aujourd'hui, je suis rassurée. Ils ont vu que j'avais les bases, que je faisais beaucoup de progrès. J'ai pris confiance en moi. Pendant les fenaisons, j'ai fauché, pirouetté, andainé... Je demande juste aux éleveurs qu'ils me montrent la première fois.





Elodie et son frère partagent ensemble une autre passion, le cheval...

EST-CE FACILE DE TRAVAILLER CHEZ TANT D'ÉLEVEURS ?

35 éleveurs, c'est beaucoup à la fois. Je prends beaucoup de notes la première fois que je vais chez un éleveur et je les garde pour la fois suivante.

Lors des remplacements, l'éleveur est toujours présent lors de la première traite. Globalement ils font confiance. Ils ont l'habitude de confier leurs vaches. Beaucoup adhèrent par ailleurs à d'autres groupements d'employeurs et savent ce que c'est que d'employer un salarié.

QUEL EST L'OBJECTIF DE CE GROUPEMENT ?

Le but est d'offrir du temps libre aux éleveurs afin de garder la profession attrayante. Pour un certain nombre de journées par an, une partie du coût est prise en charge par la coopérative, de même qu'en cas de maladie. Ceci est rendu possible par la valeur ajoutée que dégage les produits de la coop.

COMBIEN DE SALARIÉ-E-S ÊTES-VOUS ?

Actuellement, nous sommes 4 salariés dont 2 filles. Une autre fille va commencer en février.

CONSEILLERIEZ-VOUS AUX JEUNES CET EMPLOI ?

C'est très formateur pour quelqu'un qui veut s'installer. Tous les éleveurs ont le même cahier des charges mais chacun a sa façon, plus ou moins bonne, de conduire son exploitation. Moi je ne me voyais pas m'installer sitôt la fin de mes études.

Ce n'est peut-être pas un métier pour rester, c'est plutôt pensé comme une période de formation. Beaucoup partent s'installer au bout de quelques années. Certains ont quitté du fait des temps de déplacements trop importants.

On a un peu de mal à trouver des salariés. Moi qui aurais la possibilité de travailler à l'extérieur avant leur installation.

ÊTES-VOUS FIÈRE D'EXERCER CE MÉTIER ?

Oui, c'est une fierté ! La coop Jeune Montagne est une belle coopérative. elle est très connue localement.

Ma famille m'a toujours soutenue dans mes démarches. Ils sont plutôt fiers que je travaille dans cette coopérative et que ça marche bien.

Ici, je suis plus vue comme "salariée de Jeune Montagne" que comme "salariée agricole". On a de temps en temps des événements avec l'ensemble des salariés de la coopérative et on se connaît un peu. C'est un peu comme une grande famille.

OÙ EN EST VOTRE PROJET ?

Si je m'installais chez mes parents, en apportant une production fromagère (Saint-nectaire). Cette appellation touche le Puy de Dôme et une partie du Cantal, mais s'arrête à la commune voisine de mes parents. On pourrait en produire mais sans l'appellation.

Mais en sachant que mon petit frère va reprendre l'exploitation familiale sous peu, si je m'installe, ce sera sûrement avec mon copain. Le projet n'est pas encore défini mais il y a beaucoup de façons de valoriser le lait !

Propos recueillis par Bernard Gauvain



La coopérative Jeune Montagne



Installée au cœur de l'Aubrac, la coopérative Jeune Montagne fabrique l'Aligot de l'Aubrac, la Tome fraîche de l'Aubrac et le fromage de Laguiole A.O.P. Elle a été fondée en 1960 sous l'impulsion d'un groupe de jeunes producteurs se réclamant du respect des traditions et de son terroir d'origine, l'Aubrac.

La Coopérative Fromagère Jeune Montagne se veut l'outil des producteurs de lait et garantit d'une agriculture équitable et solidaire en Aubrac.

La totalité des capitaux sont détenus par les producteurs adhérents. Élus par l'assemblée générale regroupant l'intégralité des adhérents, les 18 administrateurs producteurs de lait fixent les orientations stratégiques de la coopérative. Indépendamment de la taille de l'exploitation, 1 homme égale 1 voix.

L'installation des jeunes et le maintien des exploitations font partie des missions prioritaires de la Coopérative qui propose des aides financières sous forme de primes ou prêts à taux zéro pour tous les cas d'installation, succession familiale ou reprise hors cadre familial.

Outre ces primes, la Coopérative propose des aides diverses pour ses adhérents : aides à l'investissement, accompagnement technique et service de remplacement salarié qui peut être sollicité en cas de maladie, surcharge de travail ou congés.



Le massif de l'Aubrac est à cheval sur l'Aveyron, la Lozère et le Cantal. Son territoire a été classé 53ème Parc Naturel Régional en mai 2018.



Élections : Quelle place pour les salariés au sein de la Chambre d'agriculture ?

Même minoritaire, la participation des salariés au sein d'une chambre d'agriculture est l'opportunité pour eux de faire entendre leur voix.

Cette élection professionnelle est par ailleurs l'occasion de mesurer la "représentativité" des principaux syndicats -et des positions qu'ils défendent- au sein de la profession.

COMPOSITION DES CHAMBRES

Une Chambre d'agriculture départementale est composée de 34 à 36 membres élus par collèges au suffrage direct pour une durée de 6 ans.

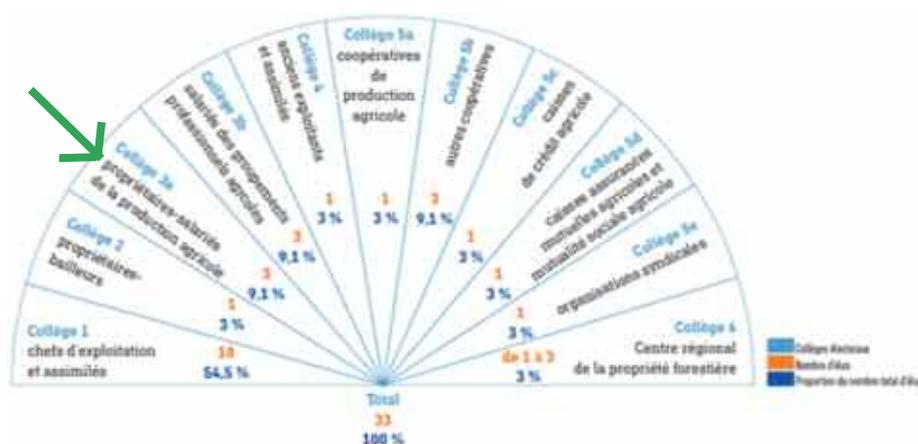
LE COLLÈGE 3A

Le collège 3A comprend 3 membres. Ce sont majoritairement des salariés des exploitations de culture et d'élevage, de groupements d'employeurs et service de remplacement, des ETA et CUMA. En font également partie salariés des exploitations de dressage, d'entraînement et haras, des établissements horticoles, paysagistes, maraîchages, pépiniéristes, espaces verts, structures d'accueil touristique situées sur une exploitation agricole, salariés de lycée agricole, des entreprises de travaux forestiers, de l'ONF, des pisciculture, gardes-chasse, gardes-pêche, gardes forestiers, jardiniers, jardiniers garde de propriété et salariés des fédérations départementales de chasse.

Le collège 3B, de 3 membres également, correspond aux salariés des organismes, coopératives et services agricoles.

NOUVEAUTÉS 2018

- Introduction du vote électronique en plus du vote par correspondance.



Composition de la Chambre d'Agriculture - scrutin 2019

- Baisse du nombre d'élus dans les Chambres départementales et interdépartementales.
- Modification du mode de scrutin pour les collèges des chefs d'exploitation et des salariés avec attribution de 50 % des sièges à la liste arrivée en tête avec arondi, le cas échéant, à l'entier inférieur.

- Fin mars 2019, la réunion des Présidents des Chambres d'agriculture constitue l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). Ils élisent alors le Président de l'APCA et les membres du conseil d'administration.

COMMENT VOTER ?

Les électeurs sont appelés à voter par correspondance ou vote électronique, dès réception du matériel de vote, jusqu'au 31 janvier 2019. Tous les électeurs reçoivent à leur domicile, au plus tard 10 jours avant la date de clôture du scrutin, le matériel de vote composé d'un bulletin de vote, des instruments de vote par correspondance, des identifiants et mots de passe pour le vote électronique accompagné d'une notice explicative.



DATES DES SCRUTINS

- En janvier 2019, les électeurs élisent les membres des Chambres d'agriculture départementales.
- En mars 2019, les membres élus des 84 Chambres départementales élisent à leur tour les membres des 12 Chambres régionales.

La reconnaissance des salariés agricole passe aussi par leur participation à ce scrutin !

A quoi sert un élu salarié au sein de la chambre d'agriculture ? Pourquoi voter ?

L'association des salariés agricoles se situe, de par ses statuts, hors des missions des syndicats qui est de représenter et défendre les salariés. Notre association est ouverte à tous quelque soit ses opinions, qu'il soit syndiqué ou non. La représentation "politique" des salariés est déléguée exclusivement aux syndicats qui seuls déposent des listes lors des élections professionnelles.

Nous avons sollicité deux élus salariés lors du précédent mandat pour nous partager leur expérience, Patrick Boudais, ancien élu CFDT du collège "salariés de production" et Jacky Routaboul élu FO du collège "organismes agricoles".

Jacky Routaboul, élu FO à la Chambre d'agriculture de l'Aveyron dans le collège salarié d'organisme lors du dernier mandat.

Patrick Boudais, élu CFDT à la chambre d'Agriculture de l'Aveyron dans le collège salariés de la production lors du dernier mandat.



LE ROLE DES ELUS

Ils se réunissent en session plénière quatre fois par an, expriment leurs préoccupations face aux problèmes d'actualité, émettent des avis et des vœux aux pouvoirs publics et décident des actions à entreprendre. Des membres associés participent également à ces débats ; ils travaillent pour la vulgarisation de l'agriculture. Les élus participent à de multiples instances consultatives, comme la commission des structures agricoles ou le comité de la formation professionnelle. Ils proposent et soutiennent des projets dans des domaines variés

L'EXPÉRIENCE DE MON MANDAT

La représentation des salariés est toujours minoritaire mais nous essayons de tenir notre place. Nous tenons d'être présents aux différentes sessions car nous considérons que nous devons faire connaître la situation réelle des salariés de l'agriculture. Ainsi les élus salariés peuvent, lors des quatre sessions annuelles de notre chambre d'agriculture, s'adresser aux pouvoirs publics représentés par le Préfet et la Direction Départementale de l'Agriculture pour attirer leur attention sur la situation de l'emploi en agriculture par exemple.

Le 31 janvier 2019, vous allez élire les membres des chambres départementales d'agriculture. Durant toute la durée de leur mandat de 6 ans, ces représentants sont habilités à rendre des avis auprès des pouvoirs publics sur toutes les questions touchant à l'intérêt général agricole.

C'est la seule chambre consulaire qui est composée de collèges de salariés et cela permet donc à ceux-ci de pouvoir également s'exprimer sur les sujets concernant l'emploi tant dans les exploitations que dans les coopératives et les organismes agricoles. Le résultat de ces élections constitue par ailleurs l'un des critères pris en compte pour la représentativité des organisations syndicales, et permet de pouvoir siéger dans de nombreuses commissions départementales, régionales et nationales.

La première chose à comprendre est qu'il y a deux collèges à la Chambre d'Agriculture, un pour les salariés du secteur de la production agricole et un pour les salariés des organismes agricoles. Ce ne sont pas, comme certains le croient, les défenseurs des salariés de la Chambre d'Agriculture que vous allez élire, mais bien vos représentants à vous, salariés de la production.

Les élus salariés servent d'abord à faire remonter au sein de la Chambre d'Agriculture les préoccupations des salariés : on avait ainsi par exemple fait remonter à un moment que les discussions salariales étaient bloquées. Il y a des représentants de la presse et de la préfecture et en général, notre parole est entendue. Nous sommes là aussi pour écouter et comprendre les orientations du monde agricole.

Les élections servent aussi à mesurer la mobilisation des salariés : on comprendrait mal que des salariés se plaignent que leur profession n'est pas reconnue et qu'ils s'abstiennent de voter ! Les chambres d'Agriculture départementales sont elles-mêmes menacées au profit de l'échelon régional : participer sert à montrer son intérêt pour conserver cet échelon.

Ce scrutin sert enfin à mesurer la « représentativité » de chaque syndicat. Tous contribuent à la défense et à la protection des salariés en participant à diverses instances : commission mixte (discussions sur les salaires et les conditions de travail), la CPHSCT (prévention des risques professionnels), le tribunal des prud'hommes (règlement des litiges) ou encore le FAFSEA (formation professionnelle, actuellement en cours de réforme). Mais chacun le fait avec sa sensibilité et ses priorités ainsi que sa capacité de mobilisation sur le terrain.

Les élus départementaux ont aussi le pouvoir de choisir leurs représentants à la Chambre régionale d'Agriculture qui jouent le même rôle mais à l'échelle de toute une région.

« Quel soutien votre centrale syndicale compte-t-elle apporter sur l'accompagnement financier de l'Associations de salariés de l'Aveyron par la Chambre d'agriculture ? ».

En vue d'aider le choix des salariés agricoles lors des prochaines élections professionnelles, l'association des salariés agricoles de l'Aveyron a posé cette question à chaque centrale syndicale. L'enjeu est de permettre qu'un peu de l'argent des Chambres d'Agriculture aille aux salariés (c'est le cas en Aveyron depuis 1965). Cette démarche a été menée dans de nombreux départements et au niveau national. Voici les réponses que nous avons obtenues.

Sur les 5 syndicats représentatifs consultés, seuls 2 syndicats ont répondu (nous ne savons pas au moment où nous bouclons s'il y aura d'autres listes). Force est de conclure que l'une des deux listes candidates ne soutient pas l'association des salariés agricoles. Nous le déplorons. En effet, l'ASCPAS est une structure paritaire nationale à laquelle adhèrent l'ensemble des syndicats. Elle n'a pas du tout les mêmes objectifs qu'une association de terrain comme la nôtre et n'est pas financée avec l'argent des chambres d'agriculture mais les cotisations employeurs. Notre association permet aux salariés d'être informés et de se rencontrer.

FO

FGTA FO soutient les salariés agricoles avec d'autres structures telles que les ASCPAS (association sociale et culturelle paritaire en agriculture). Nous soutenons les salariés par la carte campagne. Cette carte campagne leur permet de profiter de nombreuses réductions sur la billetterie des parcs de loisirs, cinéma, théâtres. Elle donne aussi des réductions dans de nombreuses enseignes commerciales (voir le lien ci-dessous) : <http://www.carte-campagne.fr>

L'obtention de la carte est automatique pour ceux qui répondent aux conditions de détention : être salarié de la production agricole et des secteurs rattachés.

CFDT

La FGA CFDT 12 soutient l'association des salariés agricoles qui informe les salariés de la production agricole, des salariés qui sont parfois éloignés des sources d'information et ou de formation. Et en ces temps de repli sur soi, une association comme celle-ci, qui apporte également du lien social, est importante à nos yeux.

Il est vrai que le nombre de salariés agricoles augmente en lien notamment avec l'agrandissement des exploitations. L'Association des salariés agricoles et la FGA CFDT 12 travailleront de concert, comme avant, dans l'intérêt de nos adhérents respectifs, mais de tous les salariés agricoles également.

Par conséquent dans le cadre de nos missions d'élu, et comme auparavant en bonne entente avec vos représentants, nous soutiendrons bien sûr l'aide à l'Association des salariés agricoles dans le cadre du budget de la chambre d'agriculture de l'AVEYRON dédié au développement agricole.

Internet

Les services en ligne - www.msa-mpn.fr

24 H / 24

Gratuité

RAPIDITÉ

Sécurisé

ECONOMIE

Gain de temps

ZOOM sur...

Pas encore de code personnel ?
Vous l'obtenez directement par mail en vous inscrivant sur www.msa-mpn.fr

UN ESPACE PRIVÉ : POUR QUOI FAIRE ?

Particulier, exploitant ou entreprise : vous bénéficiez de tous les services en ligne sur Mon espace privé.



Particuliers

- ▶ **Attestations** (droits maladie, droits RSA, famille, logement...)
- ▶ **Consultations** (paiements maladie, famille, logement, invalidité, retraite...)
- ▶ **Déclarations** (médecin traitant, perte ou vol de la carte Vitale...)
- ▶ **Demandes** (Prime d'activité, CEAM, aide au logement, pension d'invalidité...)



Exploitants

- ▶ **Demandes** d'attestations professionnelles
- ▶ **Déclaration** des revenus professionnels (DRP), d'accident du travail (DAT)
- ▶ **Estimations** (cotisations Non Salariés Agricoles...)
- ▶ **Gestion** de vos télé-règlements



Entreprises

- ▶ **Demandes** d'attestations professionnelles
- ▶ **Consultations** (factures d'assurances sociales...)
- ▶ **Déclarations** (salaires, DPAE, accident du travail, contrat de travail, DSN, TESA, etc.)
- ▶ **Échanges** de fichiers avec la MSA
- ▶ **Gestion** de vos télé-règlements

▶ **Dépôt de documents**

▶ **Mes messages, mes réponses**



Comment contacter la MSA ?

En tant que salarié agricole, vous dépendez de la MSA pour vos cotisations sociales ou votre retraite, tout comme votre employeur. Selon le statut de votre conjoint, vous pouvez au choix dépendre de la MSA ou de la caisse de Sécurité Sociale de celui-ci pour les allocations familiales et aides aux familles.

UN GUICHET UNIQUE

En dehors des prestations "légales", identiques dans toutes les caisses, la MSA verse également et en complément des prestations dites "extra-légales" propres à chaque caisse.

La MSA a la particularité d'avoir un guichet unique : versement des cotisations, caisse d'allocations familiales, médecine du travail...

Autre spécificité : la gestion de la MSA repose sur un conseil d'administration d'élus au sein duquel siège un collège de salariés issus des 4 départements qui la composent.

UNIFICATION DES SERVICES

Une harmonisation des règles d'accueil du public a eu lieu entre les 4 départements de la MSA Midi-Pyrénées nord (Aveyron, Lot, Tarn, Tarn-

et-Garonne) Elle prend en compte les facilités que permettent Internet tout en restant attentive aux adhérents qui ne maîtrisent pas bien ces outils ou qui ont à gérer des dossiers difficiles.

Chaque adhérent devra désormais créer un espace personnel sur le site internet de la MSA. Cela lui permettra de télécharger rapidement un certain nombre de documents ou d'attestations.

Vous trouverez ci-dessous ce qui sera désormais le téléphone et l'adresse postales uniques de la MSA ainsi que les outils pour prendre un rendez-vous.

Comment contacter la MSA ?	
	Internet - un accès internet sécurisé pour toutes vos démarches simplifiées : www.msa.mpn.fr Attestations, consultation, droits, déclarations, logement... Dépôt ou téléchargement de documents
	Messagerie électronique - contact direct à partir de la messagerie de votre espace privé, via le site internet de la MSA Rubriques : Contact échanges/Mes messages - réponse sous 48 h
	Téléphone - un numéro unique : 05 63 48 40 00 1 - Famille, vieillesse, santé 2 - Cotisations et recouvrement 9 - autres demandes Heures creuses : 8h30 à 9h30
	Courrier postal - une seule adresse postale : MSA Midi-Pyrénées Nord - 180 avenue Marcel Unal 82014 MONTAUBAN CEDEX
	Rendez-vous en face à face pour tout dossier nécessitant une étude approfondie : Rodez, Espalion, Villefanche de Rouergue, Saint Affrique... Horaires uniques : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30 - Jours d'ouverture propres à chaque site Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone, par Internet ou en se rendant dans l'une des antennes de la MSA.
	Action sociale ou assistant(e) social(e) : 05 63 21 61 39 Santé au travail Rodez : 05 65 35 85 30 Prévention des risques professionnels Rodez-Albi : 05 63 48 40 01

Mon espace personnel



Mon identifiant MSA

- Si je suis un particulier, un exploitant, mon identifiant est mon numéro de sécurité sociale (13 chiffres).
- Si je suis employeur, mon identifiant est mon numéro de SIRET.

Ma première connexion

J'entre mon identifiant et le mot de passe provisoire que j'ai reçu (par e-mail ou courrier).

Une fois connecté à Mon espace privé, je personnalise mon mot de passe.

Des réponses à vos besoins

Un site adapté à votre utilisation (ordinateur, tablette, smartphone).

Des fonctionnalités pour faciliter l'accessibilité (le bouton «écouter» pour les personnes malvoyantes, la possibilité d'agrandir ou de réduire la taille de la page).

Créée depuis 20 ans par l'association des salariés agricoles, la Bourse de l'Emploi est un service de diffusion des offres d'emploi et d'enregistrement des demandes visant à une mise en relation employeurs et demandeurs d'emploi au plus près du terrain.

S'adaptant aux évolutions de société, elle propose une diffusion des offres par Internet et sur notre page Facebook, sans fermer la porte aux demandes téléphoniques ou à notre bureau de Rodez. Afin de garder une dimension humaine et de proximité et d'être à votre écoute, le premier contact se fait -sauf impossibilité- de vive voix, au téléphone ou sur place dans nos bureaux.

Inscription gratuite à la Bourse de l'Emploi en Agriculture au 05.65.73.77.36 ou 07 72 44 83 40

Annonces en ligne sur le site : www.pardessuslahaie.net/asso-salariesagricoles12 (rubrique offre d'emploi)

Page Facebook : Bourse de l'Emploi en Agriculture de l'Aveyron



Le tournant de la réforme de la formation professionnelle

Evolution des principaux dispositifs de formation professionnelle au 1 janvier 2019

Compte Personnel Formation (CPF)	→	monétisé, modification de la prise en charge financière, formations éligibles plus lisibles, abondements complémentaires
Congé individuel de formation (CIF)	→	disparaît
CPF de transition professionnelle	→	nouveau dispositif de reconversion réservé à des certifications (ou blocs certifiants)
Période de professionnalisation	→	Disparaît
Pro-A (reconversion ou promotion par alternance)	→	nouveau dispositif de reconversion en alternance pour salariés en CDI/CUI-CDI
Contrat d'apprentissage	→	nombreux changements : jusqu'à 29 ans, 40h par semaine, contrat à déposer aux OPCO, etc.
Contrat de professionnalisation	→	jusqu'à 36 mois pour certains publics, expérimentation permettant de déroger aux actions éligibles
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	→	nouveaux opérateurs au 1 ^{er} janvier 2020 (Fafsea délivre jusqu'au 31.12.19), financement dédié
Bilan de compétences	→	suppression du congé, mobilisable notamment avec le CPF, 24 h par bilan
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	→	24 h par cession d'évaluation
Plan de développement des compétences	→	remplace le Plan de formation, nouveau régime juridique des heures de formation

Source : FAFSEA

La nouvelle loi sur la formation professionnelle entre en vigueur le 1er janvier 2019. Ce sera probablement le plus grand bouleversement dans ce domaine depuis plusieurs décennies.

Celle-ci, d'inspiration très libérale, vise à faire de chaque salarié le gestionnaire de son projet personnel de formation professionnelle et de son Compte Personnel de Formation (CPF), via Internet ou une application sur son téléphone portable.

Le CPF dernier sera "monétisé", c'est-à-dire que chaque droit comptabilisé en heures de formation se transformera en un droit à un budget de formation. On parle de 15€/heure.

Ainsi le salarié qui aura accumulé 20h/an de droits aura potentiellement un droit à formation de 20 x 15 € = 300 €. [15 € : tarif évoqué au moment où nous clôturons ce bulletin]

Le 1er janvier 2019, la Caisse des dépôts et consignations se chargera de cette conversion. Ce compte sera ensuite alimenté à hauteur de 500 euros par salarié et par an dans la limite d'un plafond de 5 000 euros.

Avec ce budget, ce sera au salarié à "acheter" sa formation qui sera réalisée, soit pendant le temps de travail (si accord de l'employeur), soit hors du temps de travail, pendant les temps libres du salarié.

Le salarié peut se retrouver "perdant" dès lors qu'il postule à une formation dont le coût horaire dépasse 15 € (ce qui est fréquent pour les formations pratiques en petits effectifs).

Seules les formations reconnues "certifiantes ou qualifiantes" pourront être réalisées.

De nombreux dispositifs apparaissent, se transforment ou disparaissent (voir tableau ci-dessus).

Par delà l'objectif ambitieux affiché, les moyens suivront-ils ? Les salariés s'approprient-ils cette nouvelle logique ? Quelles formations adaptées aux salariés agricoles seront proposées ? Qu'en sera-t-il des formations "hors temps de travail" dans un métier aux horaires fluctuants et parfois imprévisibles ?

En bref...

Prélèvement A la Source (si vous êtes imposable...) :

La responsabilité de sa mise en place incombe à votre employeur. Des vérifications et ajustements seront probablement nécessaires durant les premiers mois, notamment pour les situations particulières (statuts multiples, contrats courts...)

Tout problème sur le taux du P.A.S. relève de l'Administration fiscale (N° dédié : 0811 368 368 - prix d'un appel + 0.06 €/min)

Complémentaire santé :

Suite à un accord national, les conditions de la complémentaire santé obligatoire des salariés agricoles assurés chez Agri Prévoyance (AGRICA) ont changé au 1 octobre 2018.

- La cotisation mensuelle passe de 34 € à 32.40 € (l'employeur et le salarié en payent en principe chacun la moitié sauf accord individuel plus favorable)

- plusieurs garanties de soin sont améliorées en médecine douce, optique et soins dentaires.

(voir détail sur notre site Internet)

Je participe aux réunions de secteur

- vendredi 15 février 2018 : secteur Villefranchois
- vendredi 8 mars 2018 : secteur Baraqueville
- vendredi 22 mars : secteur Bozouls

Toutes nos rencontres commencent par un pot d'accueil, ce qui laisse le temps à ceux qui finissent tard de nous rejoindre. Suit le repas fait d'échanges informels et de temps collectifs. Plus d'info sera envoyée à ceux qui nous ont laissé leurs coordonnées ou ont adhéré à notre association.



Je rejoins l'association sur les réseaux sociaux

Faites le pas de nous rejoindre sur les réseaux sociaux. Recevez et partagez des infos avec d'autres salariés agricoles (246 abonnés à ce jour)... Et pour recevoir en temps réel les offres d'emploi, rejoignez-nous sur la page Facebook de la Bourse de l'Emploi en Agriculture (327 abonnés à ce jour).



Je m'abonne à la newsletter régionale

Les associations de salariés agricoles de l'Aveyron, du Lot et du Tarn ont mutualisé leurs moyens pour vous offrir une lettre d'information mensuelle, exclusivement spécial salariés agricoles d'occitanie. Pour vous inscrire, entrez votre mail dans l'espace dédié du site internet de l'ASA 12 ou de l'ASA Occitanie. Désinscription possible à tout moment.

J'adhère en 2019 à l'Association des Salariés Agricoles

Pour marquer mon soutien à cette association, pour avoir des infos supplémentaires, pour appartenir à un réseau, pour une meilleure reconnaissance de mon métier et une plus grande visibilité des salariés agricoles en général dans le monde agricole.

Je recevrai le "Flash Info" trimestriel
Je bénéficierai de réductions sur les activités



Renvoyer le coupon réponse à : Association des salariés agricoles de l'Aveyron - Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ CEDEX

NOM Prénom

Adresse

Tél portable (de préférence) mail

verse sa cotisation de 20 € (chèque à l'ordre de ASA AVEYRON)

Je suis intéressé par les activités suivantes



Renvoyer le coupon réponse à : Association des salariés agricoles de l'AVEYRON
Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ CEDEX ou salariés-agricoles-aveyron@orange.fr

NOM Prénom

Adresse

Tél portable (de préférence) mail

- Suis intéressé par la journée de prévention sur le "travail en hauteur" prévue début 2019 (date non fixée à ce jour)
- Suis intéressé par une nouvelle journée de formation à la tronçonneuse (automne 2019)
- Suis intéressé par les prochaines rencontres de secteurs

Nos partenaires



Se former à tronçonner en toute sécurité

Une journée de formation était organisée le 7 décembre au lycée la Roque par l'association des salariés agricoles de l'Aveyron en partenariat avec la MSA. Formateur : Laurent Caussié



Formation préalable en salle : comprendre ce que c'est qu'un arbre, l'utilisation optimale de la tronçonneuse, le travail en sécurité, les étapes préalables à la coupe...



Une demi-journée sur le terrain a permis de voir de près l'affûtage (indispensable !) de la tronçonneuse, la préparation de l'arbre avant la coupe, le choix de la direction de coupe, la réalisation de l'entaille, le rôle et la dimension de la charnière, le perçage à coeur, la coupe selon la règle des 2/3 - 1/3, la qualité et le rôle des coins pour obtenir la chute dans la bonne direction.



Ont été également vus les équipements complémentaires à la tronçonneuse (massue, coins tourne-bille...) et le rôle des EPI (Equipements de Protection Individuelle : casque, pantalon de sécurité, gants...)

Roman Galkin, préventeur des risques professionnels de la MSA a remis au nom de celle-ci à chaque participant un casque de sécurité.

